

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019 à 18H00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18H00 le Conseil municipal, dûment convoqué le 1^{er} mars 2019 s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Jean-Yves LEBAS, Maire.

Etaient présents :

Les Adjoints : Mme AMOUREUX, M. PELLAN, Mme SELLIER, M. MICHEL (questions 1 à 7), Mme DIVAY, M. CARISSAN, Mme BIGOT.

Les Conseillers municipaux : M. REBOURS, Mmes DOCQ, GRAVIER, MM. ROBERT, JUNCKER, DELAUNAY, Mmes LEVEQUE, HAMET, M. BELLERET, Mmes LE CORVAISIER, HILT, MM. LE GUILCHER, COUDRAY, HOCINE.

- Absence de M. Michel aux questions n° 8 «*Budget général - Subventions aux associations 2019*», n° 9 «*Budget général – Autorisation de programme - Aménagement du cœur de station réhabilitation de la villa Charner, du parc et du parking de l'Amirauté*» et n°10 «*Budget annexe cuisine centrale – Tarifs 2019 vente repas scolaires, ALSH et gouters*».

Absents excusés :

M. Vincent donne pouvoir à Mme Bigot
M. Blévin donne pouvoir à M. Belleret
Mme Le Boulanger donne pouvoir à M. Lebas
Mme Portal donne pouvoir à M. Carissan
Mme Durand donne pouvoir à Mme Sellier
M. Michel donne pouvoir à Mme Amoureux pour les questions 8 et 9

Secrétaire de séance : Mme Amoureux

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 1- Budget général - Budget primitif 2019
- 2- Port de Dahouët - Budget primitif 2019
- 3- Port de Piégu - Budget primitif 2019
- 4- Aire de camping-cars - Budget primitif 2019
- 5- Lotissement communal des Dîmes - Budget primitif 2019
- 6- Service cuisine centrale - Budget primitif 2019
- 7- Fiscalité 2019
- 8- Budget général - Subventions aux associations 2019
- 9- Budget général – Autorisation de programme - Aménagement du cœur de station réhabilitation de la villa Charner, du parc et du parking de l'Amirauté
- 10- Budget annexe cuisine centrale – Tarifs 2019 vente repas scolaires, ALSH et gouters

FINANCES

1- BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2019

7.1

M. Carissan, rapporteur :

Vu le projet de Budget Primitif 2019 de la commune intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,
Vu la commission des Finances et du Personnel du 4 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 de la commune qui s'équilibre :

↳ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :	8 281 822,00 €
↳ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :	5 992 003,00 €

VOTE : Pour : 20
 Contre : 7 (M. Michel, Mme Le Corvaisier, Mme Hilt, M. Le Guilcher, M. Coudray, M. Hocine, M. Belleret pour M. Blévin)

2- PORT DE DAHOUEU - BUDGET PRIMITIF 2019

7.1

M. Carissan, rapporteur:

Vu le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Port de Dahouët intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,
Vu la commission des Finances et du Personnel du 4 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Port de Dahouët qui s'équilibre :

↳ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :	548 872,00 €
↳ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :	433 764,00 €

VOTE : Unanimité

3- PORT DE PIEGU - BUDGET PRIMITIF 2019

7.1

M. Carissan, rapporteur:

Vu le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Port de Piégu intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,

Vu la commission des Finances et du Personnel du 4 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Port de Piégu qui s'équilibre :

↳ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :	30 343,00 €
↳ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :	44 341,00 €

VOTE : Unanimité

4- AIRE DE CAMPING CARS - BUDGET PRIMITIF 2019

7.1

M. Carissan, rapporteur:

Vu le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Aire de Camping-Cars intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,

Vu la commission des Finances et du Personnel du 4 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe de l'Aire de Camping-Cars qui s'équilibre :

↳ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :	20 050,00 €
↳ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :	80 176,00 €

VOTE : Pour : 20
 Contre : 7 (M. Michel, Mme Le Corvaisier, Mme Hilt, M. Le Guilcher, M. Coudray, M. Hocine, M. Belleret pour M. Blévin)

5- LOTISSEMENT COMMUNAL DES DIMES - BUDGET PRIMITIF 2019

7.1

M. Carissan, rapporteur:

Vu le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Lotissement communal des Dîmes intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,

Vu la commission des Finances et du Personnel du 4 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Lotissement communal des Dîmes qui s'équilibre :

↳ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :	284 235,00 €
↳ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :	39 727,00 €

VOTE : Unanimité

6- SERVICE CUISINE CENTRALE - BUDGET PRIMITIF 2019

7.1

M. Carissan, rapporteur :

Vu le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Service Cuisine Centrale intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,

Vu la commission des Finances et du Personnel du 4 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe du Service Cuisine Centrale qui s'équilibre :

↳ en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de :	468 650,00 €
↳ en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de :	0 €

VOTE : Unanimité

7- FISCALITE 2019

7.2

M. Carissan, rapporteur :

Il est proposé à l'Assemblée de maintenir les taux d'imposition des trois taxes locales directes dont le produit est perçu par la Commune.

Vu la commission des Finances et du Personnel du 28 janvier 2019 et le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal fixe les taux des impôts 2019 comme suit :

Taxe d'habitation :	16,14%
Foncier bâti :	20,36%
Foncier non bâti :	46,84%

VOTE : **Pour :** **26**
 Contre : **1 (M. Belleret pour M. Blévin)**

8- BUDGET GENERAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

7.5

Mme Divay, rapporteur :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal arrête comme suit la liste des bénéficiaires de subventions pour figurer au Budget Primitif 2019.

VOTE : **Pour :** **26**
 Abstention : **1 (Mme Amoureux pour M. Michel)**

9- BUDGET GENERAL – AUTORISATION DE PROGRAMME - AMENAGEMENT DU CŒUR DE STATION REHABILITATION DE LA VILLA CHARNER, DU PARC ET DU PARKING DE L'AMIRAUTE

7.1

M. Carissan, rapporteur :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2019, approuvé par la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2019

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2019 approuvant le programme de l'opération d'aménagement du cœur de station, de réhabilitation de la Villa Charner, du parc et du parking de l'Amirauté, son plan de financement prévisionnel, et autorisant l'organisation et le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 3 479 040 € T.T.C et que celle-ci se déroulera nécessairement sur 3 exercices budgétaires, de 2019 à 2021, présentant ainsi un caractère pluriannuel, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une Autorisation de Programme à hauteur du montant prévisionnel de l'opération et des Crédits de Paiement prévisionnels par année.

Les Autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles peuvent être révisées et modifiées par délibération du Conseil municipal. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : VOTE l'autorisation de programme pour la réalisation de l'opération d'aménagement du cœur de station, de réhabilitation de la Villa Charner, du parc et du parking de l'Amirauté et la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- | | |
|---|-------------------|
| • Montant global de l'Autorisation de Programme : | 3 479 040 € T.T.C |
| • Crédits de paiement 2019 : | 429 000 € T.T.C |
| • Crédits de paiement 2020 : | 1 000 000 € T.T.C |
| • Crédits de paiement 2021 : | 2 050 040 € T.T.C |

Article 2 : AUTORISE les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

VOTE : Pour : 25
 Contre : 2 (M. Belleret pour M. Blévin, Mme Amoureux pour M. Michel)

10- BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE – TARIFS 2019 VENTE REPAS SCOLAIRES, ALSH ET GOUTERS

7-10

M. Carissan, rapporteur :

Il est rappelé au Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014, la cuisine centrale est organisée en tant que service municipal géré via un budget annexe dédié et qu'elle fonctionne comme prestataire de service auprès des différents clients internes et externes à la collectivité. Ce budget annexe, assujéti à la TVA, ne retrace que les dépenses de fonctionnement nécessaires à la production de ces repas (alimentation, fluides, entretien et maintenance des locaux et des équipements) ; la commune, propriétaire des locaux, les met à disposition gratuite du service cuisine centrale, et prend en charge via son Budget Général le coût des travaux nécessaires ainsi que l'achat et l'amortissement du matériel de production imputé en section d'investissement.

Le service cuisine centrale doit facturer à la commune les prestations qu'elle effectue ; la commune règle au service cuisine centrale les prestations correspondantes et facture aux usagers des services de restauration scolaire et de l'Accueil Périscolaire celles-ci selon un tarif voté en Conseil Municipal à un prix inférieur au prix de revient global de production et de service, le budget général de la commune prenant en charge sur ses recettes propres, au titre de l'action en direction des familles, une partie du coût de la prestation. Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a fait l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer, tout en occupant les mêmes locaux sur la commune. A compter de cette date, le service cuisine centrale facturera directement à la Communauté d'Agglomération les prestations effectuées.

Rappel des tarifs 2018 TTC :

Repas scolaire (Etablissements scolaires du 1^{er} degré de la commune) :	5,00 €
Goûter Accueil Périscolaire de la commune :	0,50 €
Repas Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune :	5,00 €
Goûter Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune :	1,00 €

Compte tenu du déficit d'exploitation 2018 et de la reprise d'inflation constatée cette même année, **il est proposé au Conseil municipal, d'augmenter les tarifs de vente des repas scolaire et ALSH, ainsi que des goûters, à hauteur de 1,8 % pour l'année 2019**, évolution similaire à celle pratiquée pour la tarification aux familles des repas et goûters servis par la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal adopte les tarifs 2019 suivants :

Tarifs TTC

Repas scolaire (Établissements scolaires du 1 ^{er} degré de la commune) :	5,09 €
Goûter Accueil Périscolaire de la commune :	0,51 €
Repas Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pléneuf-Val-André (L.T.M.) :	5,09 €
Goûter Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Pléneuf-Val-André (L.T.M.) :	1,02 €

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES
